

Secrétariat Général

Date : 04 décembre 2018

Dossier suivi par : Frédéric CHASSAGNETTE

Objet : Préavis de grève nationale éducation

Monsieur Didier GUILLAUME

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07SP

Monsieur le Ministre,

C'est dans un contexte national de « vie chère » et de dégradation sociale rarement rencontré, en tout cas ces dernières années, et de contre-réformes éducatives que le gouvernement tente d'imposer au pas de charge depuis plus d'un an maintenant, que **le SNETAP-FSU dépose ce jour un préavis de grève couvrant la période du 10 au 21 décembre 2018 inclus.**

Ce dépôt d'un préavis de grève vise à permettre aux personnels de l'Enseignement Agricole Public qui en manifesteront l'intention de se joindre au mouvement de contestation lycéenne engagé et d'apporter leur soutien à des revendications largement partagées par le SNETAP et la FSU :

- **l'urgence à suspendre et remettre à plat la réforme « Blanquer » du baccalauréat** (avec les incidences que l'on sait sur notre voie générale, rendue de fait moins attractive, de par un choix de spécialités plus que limité et une absence de garantie en matière de financement d'enseignements optionnels dont la part est pourtant significativement accrue) ;
- **la nécessité de redonner du temps à la réforme mal engagée de notre filière technologique**, avec un bac STAV en voie d'être dénaturé, fragilisé (mise en cause des 5 semaines de stages en entreprise, volume de pluridisciplinarité non affecté à nos matières, « grand oral » coefficient 14 sans contenu...) ;
- **l'exigence d'abroger la loi ORE et Parcoursup, dite loi Vidal** (qui organise le tri social et instaure la sélection pour l'accès au Supérieur et qui a largement montré sur le plan technique son inefficacité au détriment une nouvelle fois des jeunes les plus fragiles).

Enfin nous ne pouvons ignorer que ces éléments de contestation s'ajoute aux annonces de **suppressions d'emplois dans le budget 2019 et des seuils, et sur lesquelles nous vous demandons de revenir**, car ces suppressions dégraderont fortement les conditions d'étude des élèves.

Dans l'attente de décisions d'actions unitaires auxquelles nous travaillons, dans l'Éducation, la Fonction Publique et au-delà dans le champ interprofessionnel, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de la détermination du SNETAP-FSU à défendre les services publics en général et nos établissements d'enseignement et de formation publics en particulier, ainsi que les intérêts de leurs personnels comme de leurs usagers.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint SNETAP-FSU